

-AVIS DE CONVOCATION-

Séance ordinaire du conseil d'établissement

Mardi 16 juin 2026 à 19h00

Ordre du jour

École Saint-Sacrement

	Rôle du C.É. LIP	Temps
1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum	Art.61	2 min.
2. Adoption du projet d'ordre du jour	Adopter	2 min.
3. Adoption du procès-verbal de la séance	Adopter Art. 69	5 min.
4. Parole au public		5 min.
5. Parole au représentant du comité de parents		5 min.
Décision/Consultation		
6. Plan de lutte	Approuver Art.83.1	25 min.
7. Règles de fonctionnement	Approuver Art. 76.77 et 110.2	20 min.
8. Budget initial 2025-2026	Adopter Art.95	20 min.
9. Listes des effets	Approuver Art. 77, 212.1	5 min.
10. Facturation aux parents	Adopter Art.3, al.4; Art. 7, al.3 Art.75, al.1 et 2;	5 min.
11. Rapport annuel des activités 2024-2025	Approuver Art.82	15 min.
12. Campagne de financement 2025-2026	Adopte Art.94 et 110.4	15 min.
13. Recouvrement des livres 23 juin		10 min.
14. Date de l'assemblée générale de parents		5 min.
Nouvelles de l'école		
15. Suivi au niveau du personnel (embauche ou invalidité)		
16. Service de garde		
17. Parole aux enseignants et direction		
18. Questions diverses		
19. Date de la prochaine assemblée :		
20. Ajournement ou levée de l'assemblée		

« Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. »

Fanny Traversy, présidente